

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du mercredi 10 mai 2023

Direction Administration Générale - Elections - Services à la Population
N° 02.04.2023.45

Objet : Rapport d'activité 2022 de la Délégation de Service Public « Fourrière municipale »

Date de la convocation : 27 avril 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 27

PRESENTS :

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, M. Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, MM. Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

POUVOIRS :

Mme Coumba SALL a donné pouvoir à M. David BEAUCOUSIN.

M. Infali DABO a donné pouvoir à M. Rachid ARBI.

Mme Alexandra EMERY a donné pouvoir à Mme Monique COLOMBOTTI.

Mme Corine PALMENTIER a donné pouvoir à M. Frédéric MARCHE.

Mme Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à M. Marc BOURREAU.

Mme Clélia DEM a donné pouvoir à M. Ibrahim DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe LEFEBVRE

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-3.
- La délibération 12.02.2020.19 du 05 mars 2020 approuvant le lancement de la procédure de mise en concurrence dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion de fourrière municipale sur le territoire communal,
- La délibération du Conseil Municipal n°03.11.2021.31 du 23 septembre 2021 autorisant le Maire à signer la convention de délégation de service public avec la SARL MENDES JOURDAINE.

CONSIDERANT :

- Le rapport d'activité pour l'année 2022 présenté par la société « Fourrière Municipale MENDES JOURDAINE ».

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise - 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Rapport d'activité 2022 de la Délégation de Service Public "Fourrière municipale";

Date de transmission de l'acte : 15/05/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 15/05/2023

Numéro de l'acte : 02-04-2023-45 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230510-02-04-2023-45-DE

Date de décision : 10/05/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public

- Qu'il convient, en application des dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal prenne acte du rapport d'activité de la Société MENDES JOURDAINE pour l'exercice 2022.

La Société exploite l'activité de fourrière sous la forme de SARL MENDES JOURDAINE sise 1 rue de Belfort à Caudebec-lès-Elbeuf.

Monsieur Anthony MENDES DE OLIVEIRA est gérant de la société et assure également les fonctions de chauffeur mécanicien. Il assure à ce titre les missions suivantes :

- Enlèvement des véhicules en infractions
- Enlèvement des véhicules accidentés
- Enlèvement des véhicules incendiés
- Enlèvement des véhicules volés
- Enlèvement des véhicules par réquisition
- Gardiennage 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 des véhicules remisés sur le site de la fourrière dans les conditions de sécurité et des tarifs prévus pour les véhicules « fourrières »

Un poste d'assistante de direction complète les moyens humains de la société.

Les moyens techniques à disposition sont composés comme suit :

- **Pour l'enlèvement des véhicules**
 - Deux camions grue avec extincteur, dont un équipé d'un treuil.
- **Pour la sécurité du site**
 - Alarme en cas d'intrusion
 - Télésurveillance avec enregistrement vidéo
 - Portail électrique d'une hauteur de 4 mètres
 - Dix extincteurs au sein des locaux
 - Débranchement des batteries des véhicules accidentés se trouvant sur le site.

La société s'est engagée à intervenir dans un délai de 30 minutes en journée, 30 minutes de nuit et 15 minutes en cas d'urgence.

La restitution des véhicules enlevés suite à une infraction s'effectue du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 après obtention d'une autorisation de sortie de fourrière délivrée par la police nationale et du paiement des sommes dues par le contrevenant.

Une permanence a lieu du lundi au vendredi de 08h00 à 10h00 et de 17h00 à 18h00 ainsi que le samedi sur demande des forces de l'ordre pour la récupération des véhicules de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Le bilan financier de l'exercice 2022 fait ressortir des recettes d'un montant de **11 456,85 € TTC** concernant la ville de Cléon qui se répartit comme suit :

- **24 véhicules restitués à leurs propriétaires** pour un chiffre d'affaires de **4 314,88 € TTC**,

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40

www.ville-cleon.fr

- **23 véhicules non réclamés par leurs propriétaires** mis en destruction pour un chiffre d'affaires de **7 141,97 € TTC**.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité de la mise en fourrière de véhicules pour l'année 2022, tel qu'annexé.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **PREND** acte du rapport annexé à la présente portant sur l'année 2022.

Pour copie conforme,

Cléon, le 10 mai 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHÉ



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon
Rue de l'Eglise – 76410 Cléon
Tél : 02 32 96 25 40
www.ville-cleon.fr

